

Zeitschrift:	Domaine public
Herausgeber:	Domaine public
Band:	- (1981)
Heft:	619
 Artikel:	Salaires des fonctionnaires : intoxication patronale
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1012367

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique de l'agenda (suite)

Politique de l'agenda, suite (cf. DP 617). Dans l'un des derniers numéros du «Cheminot» (49), Michel Béguelin, sous le titre «Le Conseil des Etats: pantin de l'ASTAG?» met à jour une manœuvre, parmi d'autres, de paralysie du travail parlementaire sous le signe commode de l'embouteillage des agendas.

En perspective, l'examen, en séance plénière du Conseil des Etats, du contrat d'entreprise des CFF, qui devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 1982. Comme de juste, un examen précédé par les travaux d'une commission «ad hoc» qui doit éclairer la lanterne des sénateurs. Date extrême, pratiquement, pour engager la discussion au Conseil des Etats: la session de décembre. Séances en automne, donc, pour les commissaires.

Et ce scénario qui devient monnaie courante. Les opposants s'organisent pour paralyser la situation, histoire de gagner du temps, de faire valoir plus largement leurs arguments, et si possible de créer une situation d'urgence qui permettrait de geler les dispositions qui leur déplaisent. En l'occurrence, la très puissante ASTAG (Association des entrepreneurs de camions et cars, ainsi que des industriels et commerçants de la branche) se garde bien d'entrer en matière sur le fond du problème et de s'attaquer directement au contrat d'entreprise des CFF; elle se borne à «faire le nécessaire», comme l'explique dans le «Bund» Heini Fischer, le directeur de l'ASTAG soi-même, pour créer une pénurie de dates chez suffisamment de membres de la commission sénatoriale pour que celle-ci ne puisse pas se réunir en 1981. Le petit truc tout simple des agendas partisans; et en filigrane, des parlementaires à l'indépendance douteuse. Le débat du Conseil des Etats ne pourra pas avoir lieu avant mars... si tout va bien. D'ici là, on aura eu le temps de tirer d'autres ficelles.

SALAIRS DES FONCTIONNAIRES

Intoxication patronale

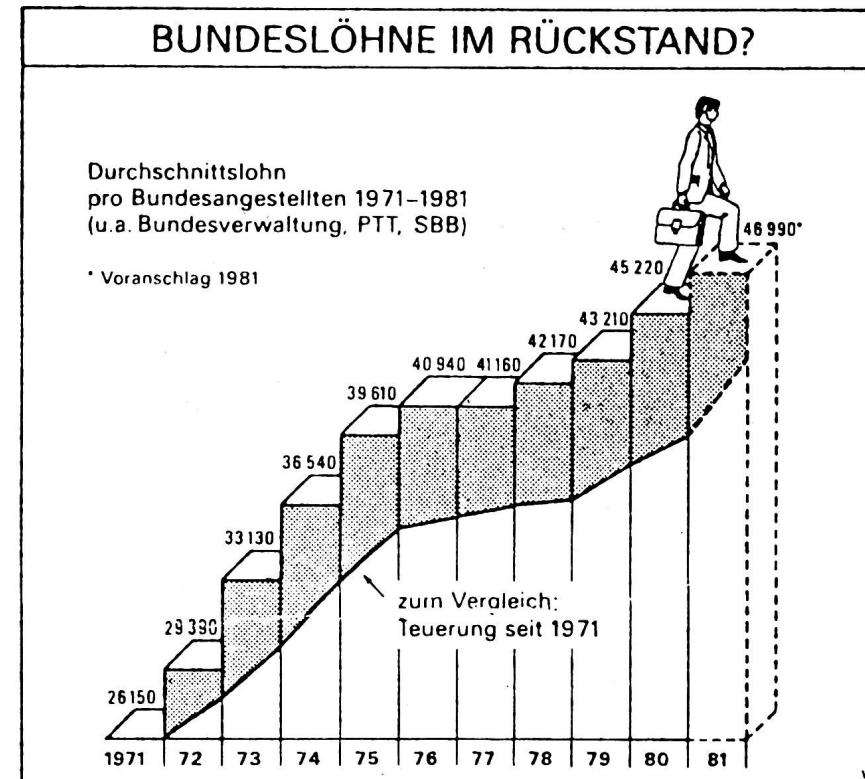
La Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), porte-parole habituel des milieux patronaux, a illustré par un petit graphique l'évolution des salaires dans la fonction publique fédérale (Wirtschaftsförderung, N° 10).

En dix ans, semble-t-il, bonne ascension, cons-

tante, pas himalayenne, mais tout de même vers des sommets de montagnes à vaches, comme on dit en langage de tourisme pédestre, de montagnes à vaches à lait de contribuables, comme on dit en langage de Société suisse pour le développement de l'économie suisse.

Voici donc, arrivé à la marche 1981, ce fonctionnaire non essoufflé parti en 1971 (graphique généralement diffusé en Suisse allemande sous le titre «Salaires fédéraux en recul?»; la limite inférieure est celle du renchérissement depuis 1971 — pour 1981, des prévisions):

**LA SDES:
LE FONCTIONNAIRE,
CE PELÉ, CE GALEUX...**



Un choc! Mais il est intéressant de reprendre les chiffres absous. Nous avons calculé les données suivantes: les salaires nominaux moyens annuels,

le taux d'inflation sur la base 1971 = 100 et les salaires moyens de 1971 indexés. Voici ce que cela donne (pour 1981, toujours des prévisions):

Années Salaires nominaux Indice des prix Salaires moyens
moyens, annuels 1971 = 100 de 1971 indexés

1971	26 150	100	—
1972	29 390	106.67	27 895
1973	33 130	115.99	30 332
1974	36 540	127.32	33 295
1975	39 610	135.90	35 539
1976	40 940	138.21	36 143
1977	41 160	139.97	36 602
1978	42 170	141.58	37 023
1979	43 210	146.63	38 344
1980	45 220	152.52	39 884
1981	46 990	163.65	42 794

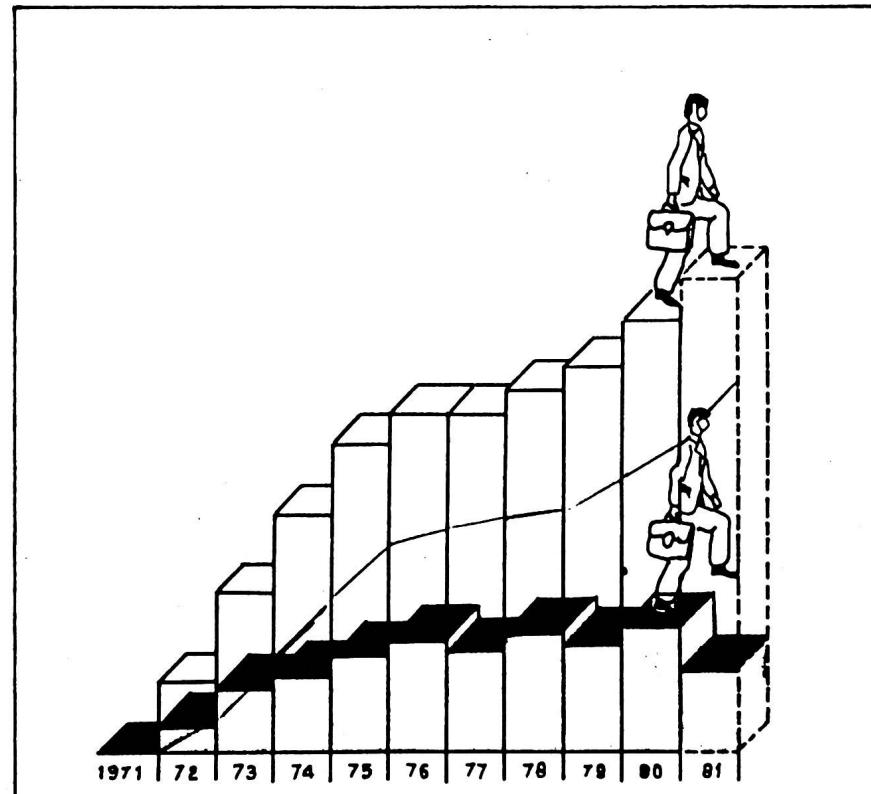
Et la différence entre salaires nominaux et réels évolue comme suit:

Année	Déférence entre salaires nominaux et salaires indexés
1971	—
1972	1495
1973	2798
1974	3245
1975	4071
1976	4797
1977	4558
1978	5084
1979	4866
1980	5336
1981	4196

On remarquera sans peine que, depuis 1975, il n'y a aucune progression. Et même depuis 1973, si on ne tient pas compte de l'indexation de l'augmentation de 1972.

Il ne reste plus qu'à représenter l'évolution des salaires réels par un graphique. Ce n'est plus de la montagne, mais de la marche en plaine:

LES SALAIRES RÉELS: LA PLAINE...



SOCIÉTÉ Une mauvaise question

Très bon sujet: Mario Cortesi vient de tourner un film sur Denise Biellmann, championne du monde 1981 de patinage, lauréate du mérite sportif 1981, présentatrice publicitaire, vedette d'un show sur glace et nous en passons.

Diffusion du film à la TV suisse alémanique et immédiatement des remous à n'en plus finir: répondant à une question précise, Denise dit qu'elle ne croit pas en Dieu. Cris d'effroi des bon-

nes âmes, interventions de pasteurs, téléphones et lettres aux parents de la patineuse. Et pour couronner le tout, campagne monstre dans «Blick», plus fort tirage des quotidiens helvétiques, toujours à l'affût de titres qui pourraient faire sonner le tiroir-caisse.

Au total, grand déballage de l'intolérance helvétique. A suivre cette querelle faite à une jeune fille dressée depuis son enfance à devenir une championne, idole des foules grâce au petit écran, on se dit qu'il est encore préférable, dans notre pays, d'avoir tous les «défauts»: pacifiste, gauchiste, déviant de tout poil, plutôt que d'abandonner le credo déiste.